

# AVIS PUBLIC 2024-053

## Consultation publique Règlement de modification au règlement de zonage

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources, lors de sa séance ordinaire tenue le **18 novembre 2024**, a adopté le premier projet de règlement modifiant le règlement 2006-116 – règlement de zonage de la ville d'Asbestos (maintenant Val-des-Sources) (modification des limites zones 19-R, 39-r, 45-C, 46-C et enseignes).

Une assemblée publique de consultation à l'égard de ce projet de règlement de modification aura lieu le **Lundi 9 décembre 2024 à 18 h 00** à la salle du Conseil de la Ville de Val-des-Sources (124, rue Greenshields). Lors de cette assemblée publique, le projet de règlement sera soumis à la consultation et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendus.

La modification du règlement de zonage fera en sorte de modifier la limite des zones 19-R, 39-R, 45-C et 46-C afin :

1. d'intégrer le 261, rue St-Hubert dans la zone 46-C;
2. d'intégrer le 252, 260, 278 et 280 boul. Olivier ainsi que le lot 6 559 239 (rue Denault) dans la zone 46-C;
3. d'abroger la zone 45-C pour intégrer les propriétés de la rue St-Hubert et le 248, boulevard Olivier dans la zone 19-R;

### Avant



Après



La modification du règlement fait également en sorte de modifier les normes liées aux numéros civiques du chapitre 8 du règlement de zonage.

Une copie du projet de règlement de modification visé, peut être consulté au bureau du greffe de la Ville de Val-des-Sources (345, boul. Saint-Luc) ou sur le site internet [www.valdessources.ca](http://www.valdessources.ca).

Val-des-Sources, 29 novembre 2024  
Georges-André Gagné,  
Directeur général et greffier